

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des migrations III (droits humains) (4DR2178)

| Filières concernées | Nombre d'heures | Validation | Crédits ECTS |
|---|--------------------|---------------------|--------------|
| Master bilingue en droit | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 4 |
| Master en droit | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 4 |
| Pilier principal M ScS - migration et citoyenneté | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 5 |
| Pilier secondaire M ScS - migration et citoyenneté | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 5 |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Prof. Cesla Amarelle et Nathalie Christen (assistante).

Objectifs:

Ce cours s'inscrit dans la continuation du cours de droit des migrations I (partie générale à charge du Prof. Minh Son Nguyen) que les étudiants sont supposés avoir suivi, et du cours en droit des migrations II (partie spéciale : droit de la libre circulation des personnes à charge du Prof. Cesla Amarelle).

Bien que les instruments garantissant leur respect contiennent peu de références spécifiques aux droits des migrants, les droits humains occupent une place essentielle dans le contentieux migratoire. Qu'il s'agisse du regroupement familial, de la protection de personnes vulnérables ou du renvoi et de son exécution notamment par le biais de mesures de contrainte, la jurisprudence en droit des migrations fait l'objet d'une tension constante entre le développement des droits humains et le fait que les Etats tirent arguments de leur souveraineté dans le contexte migratoire pour exercer leur pouvoir. La migration est le domaine dans lequel l'Etat fait intervenir un très large pouvoir discrétionnaire, les droits humains sont plutôt considérés comme une limite à ce pouvoir. Le cours a pour objectif général d'analyser la tension entre les droits humains et la souveraineté dans le contexte migratoire.

Contenu:

Ce cours semestriel de master a pour objet l'étude systématique des droits humains dans le contentieux migratoire. Après une brève présentation des tensions existantes entre le principe de souveraineté de l'Etat, les droits humains et le droit des migrations, le cours se concentre sur l'analyse des articles 3 (principe de non-refoulement), 4 (interdiction du travail forcé), 5 (droit à la liberté et à la sûreté), 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion), 12 (liberté matrimoniale), 14 (interdiction de discrimination) et 16 (restriction à l'activité politique des étrangers) CEDH (y inclus les Protocoles 7, 12 et 13). La Convention contre le racisme, la Convention contre la torture, la Convention relative aux droits de l'enfant, les Pactes ONU I et II, l'ALCP, les accords d'association à Schengen et Dublin, sont également analysés en particulier par le biais de la jurisprudence de la Cour EDH, de la CJUE et du Tribunal fédéral. L'enseignement est agrémenté de cas pratiques dans le cadre desquels les étudiants sont appelés à étudier différents thèmes sur la base des lectures qui leur sont proposées.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes (question théorique et résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation:

Les lectures préparatoires se trouvent sur Claroline.

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra agrémentés de cas pratiques.